

Avis de recrutement d'un expert en lutte contre les violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel

Pays : République du Mali

Origine : Ministère du Développement Rural

Nom du Projet : Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)

Source de financement : Banque mondiale

Poste : Un Expert en lutte contre les violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Mali a adopté, en 2017, une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoNSAN) dont l'objectif global ou objectif de développement est, d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience. La stratégie d'intervention dans le cadre de cette politique est de favoriser l'accès aux facteurs de production, aux technologies et aux marchés. Le Gouvernement du Mali à travers le Ministère du Développement Rural, le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des investissements, en collaboration avec la Banque mondiale, participe à la planification d'un programme quinquennal d'envergure régionale sur la résilience des systèmes alimentaires. Dans le prolongement des objectifs du Mali consignés dans le PoNSAN à l'horizon 2030, le Programme de Résilience du Système Alimentaire d'Afrique de l'Ouest (PRSA) contribuera aux objectifs du pays en termes de stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et d'augmentation des revenus des ménages et des emplois. Le programme est aligné sur la deuxième phase du Plan de développement économique des pays (PNDES2) et du programme agricole de la CEDEAO (CEDEAO).

Le financement du PRSA est assuré par la Banque mondiale pour un montant total de 60 millions de dollars EU dont 30 millions de don.

L'objectif de développement du programme (PrDO) est de renforcer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les Pays Participants. Les bénéficiaires du programme sont : (a) les ménages vulnérables (agriculteurs, agro-pasteurs, pasteurs), (b) les services techniques (recherche, vulgarisation, et autres), (c) les organisations de femmes et de jeunes, (d) le secteur privé (entreprises de production, de stockage, de transformation et de commercialisation), (e) et les ONG.

La coordination régionale du PRSA sera assurée par la CEDEAO. Le leadership sur les différentes composantes sera assuré par AGRHYMET sur la composante 1, CORAF composante 2 et CILSS et CEDEAO sur la composante 3. Au niveau du Mali, le Ministère d'exécution du programme est le Ministère du Développement Rural (MDR). De nombreux établissements publics et privés seront impliqués dans la mise en œuvre. D'autres ministères seront également directement impliqués, tels que le ministère du Commerce, le ministère de l'Innovation et de la Recherche et le ministère de l'Économie et des Finances. Le secteur privé, y compris les PME, ainsi que les chambres nationales et régionales des agriculteurs et des coopératives, seront des acteurs clés de ce programme phare.

Conformément au programme global du MPA, les interventions du Mali comprennent des activités destinées à répondre immédiatement à la crise d'insécurité alimentaire ainsi que des investissements à moyen et long terme. Les activités du programme se réaliseront autour des cinq composantes suivantes :

Composante 1 : Services de conseils numériques pour l'agriculture et la prévention et la gestion des crises alimentaires (10,3 millions de dollars)

Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (30,3 millions de dollars)

Composante 3 : Intégration et commerce des marchés alimentaires régionaux (15,9 millions de dollars)

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence pour l'intervention d'urgence

Composante 5 : Gestion du programme (3,6 millions de dollars us).

L'Unité de Coordination du Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides et Semi-arides du Mali (PDAZAM, P164052) créée au sein de l'Agence de d'Aménagement des Terres et de fourniture de l'eau l'Irrigation (ATI), qui est sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (MDR) sera chargée de la coordination et de la gestion du PRSA. Le programme appuiera l'ajout de personnel technique à cette UCP, pour faciliter la mise en œuvre du PRSA

Le Gouvernement entend utiliser une partie du crédit de la Banque Mondiale pour recruter des personnels techniques qui travailleront au sein de l'UCP du PRSA.

L'objectif principal des présents termes de référence est de recruter un (e) Spécialiste en VBG au sein de l'Unité de Coordination du Programme.

II. MANDAT ET TACHES DE L'EXPERT(E) EN VBG

Sous l'autorité du Coordonnateur du programme, l'Expert(e) en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du PRSA.

Les tâches spécifiques de l'Expert(e) en VBG au sein de l'UCP se résument comme suit :

1. Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour le programme :

- Elaborer un plan d'action VBG/EAS/HS comprenant les principales mesures d'atténuation ;
- Veiller à la prise en compte des violences basées sur le genre, exploitation sexuelle, abus sexuels et harcèlement sexuels dans les différentes phases du projet ;
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS initialement prévues dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES), le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le Plan d'Action VBG ; le Plan de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) ; le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP), Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) et tout autre document pertinent ;

- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale qui a été réalisée pendant la phase préparatoire du programme et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du programme et dans le développement du Plan d'Action VBG ;
- Evaluer les risques sociaux au sein des communautés surtout, mais pas seulement, à travers des consultations spécifiques avec des femmes et des filles organisées en lieu sûr en groupes de femmes et animées par une femme ;
- Elaborer un code de conduite avec des sanctions claires et les comportements interdits et veiller à ce que tout le personnel du projet le signe ;
- Faire la cartographie des services de prévention et de prise en charge pour les survivantes du VBG/EAS/HS à travers une les zones de la mise en œuvre du programme (au minimum les services médicaux, psychosociaux et juridiques doivent être identifiés) et évaluer leur qualité ;
- S'assurer de la disponibilité d'un protocole de référencement entre les services de prise en charge et le MGP ; et
- S'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation grâce à un suivi régulier des indicateurs liés aux mesures d'atténuation de la VBG/EAS/HS qui seront définis dans le plan d'action.

2. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

a. Supervision des contrats des prestataires :

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux VBG/EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS du contractant soit prise en compte.

b. Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités à l'attention des communautés affectées par le programme et du personnel du PRSA et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du programme ;
- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du programme ; et

- Avec l'appui des consultants spécialistes où nécessaire, assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG, SEA, SH, le CoC, le MGP sur tout le long du programme destiné aux ouvriers, au personnel du programme, ainsi qu'aux acteurs communautaires,

c. Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;

- Identifier au cours de consultations spécifiques des femmes et des filles, leurs canaux de signalement de plaintes préférés des cas de violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel ;
- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG dans le cadre du programme. L'Expert (e) s'assurera que les services vers lesquels sont orientés les survivantes de VBG ont une approche « axée sur le/la survivant (e) » qui offre aux personnes ayant vécu un incident de VBG une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun (e) ;
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de VBG ; et
- Signaler à la Banque tous les cas de EAS et de HS dans le respect de l'anonymat des survivantes.

d. Coordination et collaboration :

3. Collaborer avec les autres experts de l'UCP, notamment les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
4. Participer aux réunions périodiques de coordination du programme et si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ;
5. Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG menées dans le cadre du PRSA ; et
6. Participer et contribuer à la conception des outils sur la prévention des VBG/EAS/HS et à la formation des parties prenantes du programme.

7. Suivi et évaluation :

a. Suivi des activités et indicateurs divers :

8. Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de VBG en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale (Ce plan sera, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra à l'Expert(e) en VBG de collecter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes

pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;

9. Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de VBG liées au programme (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de VBG et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
10. Sur base des informations récoltées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mise en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du programme ; et
11. Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG.

a. Analyse des données et activités :

12. Évaluer les activités du programme pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ; et
13. Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;

a. Rapportage :

14. Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG du programme et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et
15. Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du programme (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG dans lesdits rapports.

III. RAPPORTS

L'Expert(e) en VBG établira ses rapports d'activités trimestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels et annuels des activités du programme sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale. Les VBG/EAS et HS feront partie intégrante de tous ces rapports périodiques. Ces rapports feront le point sur les réalisations du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le trimestre suivant.

IV. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir au moins huit (8) ans d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction serait un atout ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec le survivant(e)s de VBG, EAS/HS et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Avoir une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données éthiques sur les VBG ;
- Avoir une bonne connaissance des services de référencement des survivants des VBG au Mali
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux droits des femmes en général et aux VBG en particulier ;
- Avoir de bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance du cadre international, régional ainsi que de la législation nationale en matière de VBG ainsi que des réalités socio-culturelles ;
- Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ; et
- La connaissance d'une langue additionnelle (anglais), de langues parlées dans la localité (bambara etc.) et une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.) serait un atout.

De manière générale les candidatures féminines seront fortement encouragées.

V. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

La durée d'exécution de la prestation est de 05 ans avec une période d'essai de six (6) mois. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance de l'Expert(e) en VBG approuvée par la Banque mondiale.

La mission est prévue au sein de l'UCP à Bamako. Des missions ponctuelles à l'intérieur du pays sur les sites du programme seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

VI. AUTRES CONDITIONS

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016, qui précisent que les responsables d'administrations publiques et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur

peuvent être engagés dans le cadre de contrats de consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :

- Leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- Leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

Il est également porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande manuscrite adressée au Coordinateur du PDAZAM ;
- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes et la lettre d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Un curriculum vitae ;
- Les copies légalisées des attestations de travail ;

Les documents de preuve non légalisés ou certifiés conforme aux originaux ne seront pas pris en compte (diplômes, attestations de travail).

VIII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés :

- Soit sous plis fermé et anonyme avec la mention « **Recrutement d'un Expert en Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel du PRSA** » au secrétariat du PDAZAM Sise à Hamdallaye ACI 200, Rue 234, Tel. : 00223 20 22 26 96 / 69 00 74 75.
- Soit envoyés par email (format PDF) aux adresses suivantes :

Directeur Technique :

- Email 1 : sadio_c2000@yahoo.fr

Assistant Passation des marchés

- Email 2 : aftraore02@gmail.com

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 décembre 2021 à 16h 00 mn.**

Seuls les candidats présélectionnés par la commission seront convoqués pour des entretiens avec les membres de la commission. Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Bamako le 13 décembre 2021

Le Coordinateur du PDAZAM